

LES EFFORTS PRATIQUES

— A PROPOS DU —

Mouvement prohibitioniste

La controverse très chaude et non moins intéressante que viennent de terminer le Principal Grant et le Rvd M. Lucas au sujet de la prohibition absolue de la distillation et de la vente des boissons alcooliques peut être regardée comme le premier engagement sérieux de la campagne qui va bientôt s'étendre à toutes les provinces.

Plusieurs journaux ont déjà pris position ; chaque jour la question dans ses deux aspects recrute de nouveaux champions ; le RÉVEIL qui n'en est plus à faire connaître ses couleurs en la matière ne vient aujourd'hui qu'étonner par de nouveaux faits une attitude préalablement prise et proclamée.

En réfléchissant à tout le mal que l'alcoolisme cause à l'humanité, on ne peut qu'applaudir au vœu exprimé par le récent Congrès international d'anthropologie criminelle à Genève, tendant à ce que "les efforts pratiques faits pour combattre l'alcoolisme tant chez l'individu que dans ses causes sociales soient redoublées et soutenus par les gouvernements comme par l'action individuelle de chacun."

Oui, les EFFORTS PRATIQUES, mais quels sont-ils ?

Faut-il accepter cette réglementation qu'ont essayée certains pays et qui viole les principes supérieurs du travail, de la liberté du commerce, de la liberté individuelle et qui souvent ne tardent pas à se transformer en vexation politique ?

Ainsi, en certaines contrées, sous le prétexte que le vin, le cidre, la bière contiennent de l'alcool on va jusqu'à proscrire d'une façon absolue toutes ces boissons,

Nos prohibitionnistes ne veulent rien moins que cette prohibition absolue.

Le remède n'est pas non plus dans une augmentation de l'impôt sur l'alcool. Pour preuve cet extrait d'un rapport de M. Claude sur l'alcoolisme en France :

"En 1830, la consommation moyenne de l'alcool par tête, calculée d'après le chiffre de la population entière, sans distinction d'âge ni de sexe, était de 1 litre 12 ; l'impôt, alors de 37 fr. 40, inférieur au prix d'achat de la matière, frappait 365,182 hectolitres et produisait 20,241,000 francs. En 1885, la consommation atteint 3 litres 85 ; l'impôt, maintenant de 156 fr. 25, plus de trois fois supérieur au prix d'achat, frappe 1,414,342 hectolitres et produit 288,533,000 francs."

Une augmentation d'impôt sur l'alcool n'a jamais diminué, en aucun pays, la consommation. En Angleterre, en Norvège, dans les Pays-Bas, le droit sur l'alcool est le double, le triple de ce qu'il est en France, et, dans ces pays, la consommation de l'alcool est presque égale ou supérieure.

Depuis 1860 on remarque que généralement le droit sur l'alcool a quadruplé et que la consommation a triplé.

Ce n'est donc pas dans une surtaxe, quelqu'élevée qu'elle soit, que le législateur peut trouver la digue à opposer au flot montant de l'alcoolisme ; si même l'impôt pouvait sérieusement influer sur le prix de la marchandise, la passion ne s'arrêterait pas à cette faible barrière.

Ce n'est donc pas là que sont les moyens pratiques : où sont-ils donc ?

Ils sont d'abord dans le développement de l'instruction et de la moralité, dans l'élévation du niveau intellectuel et moral de tous ; ils sont ensuite dans ce que je peux appeler les moyens d'à côté.

Faire rectifier l'alcool et poursuivre impitoyablement les fraudeurs qui mêlent à